

Les présentes modalités s'appliquent à la livraison électronique de documents relatifs à vos comptes de la Banque de Montréal.

1. Définitions

Voici les définitions de termes utilisés dans le présent consentement.

BMO et nous : s'entendent de la Banque de Montréal, de la Société hypothécaire Banque de Montréal et de la Société de fiducie BMO.

Compte : s'entend de tout compte associé aux produits ou services que BMO vous offre, y compris tout compte de remplacement (par exemple, si votre carte de crédit est convertie en une autre carte de crédit BMO) et tout compte que nous pourrions ouvrir pour vous plus tard.

Consentement : s'entend du présent consentement à la livraison de documents par voie électronique.

Convention : s'entend de toute convention qui est conclue entre vous et BMO et qui régit vos comptes, telle qu'elle est modifiée de temps à autre.

Courriel : s'entend d'un message envoyé par voie électronique sur un réseau informatique vers un système d'information désigné ou une **adresse courriel**.

Documents : s'entend des documents énoncés à la section 2.

Mes messages : s'entend d'un onglet de la page principale des Services bancaires en ligne de BMO.

Services bancaires numériques : désigne les Services bancaires en ligne BMO, accessibles à bmo.com, et les Services mobiles BMO, accessibles au moyen d'une application mobile BMO.

Vous et votre : s'entendent de toute personne qui donne son consentement à la livraison électronique de documents par BMO.

2. **Consentement et entrée en vigueur** : Vous consentez à ce que BMO vous fournisse les documents suivants par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne ou par courriel :
- i. demandes associées à vos comptes et toute formule connexe;
 - ii. relevés de chacun de vos comptes;
 - iii. votre convention et toute modification qui y est apportée;
 - iv. taux d'intérêt, frais et tout élément indiqué dans les déclarations que nous vous envoyons de temps à autre relativement à vos comptes;
 - v. le présent consentement et les changements qui peuvent y être apportés;
 - vi. tout autre type de confirmation, d'avis ou d'information relativement à votre compte qu'il nous faut vous transmettre par écrit en vertu de la loi.

Nous ne vous enverrons aucun document papier, sauf dans les cas décrits à la section 8.

Si nous ne recevons pas votre consentement au moins dix (10) jours ouvrables avant la fin d'une période couverte par un relevé de compte, il pourrait ne prendre effet qu'à la période couverte par le relevé suivant.

3. **Consentement verbal** : Si vous avez consenti verbalement à ce que BMO vous fournisse des documents par voie électronique, cela constitue une confirmation de votre consentement. Si vous n'êtes pas d'accord avec les présentes modalités, vous pouvez révoquer votre consentement, comme il est indiqué à la section 9.
4. **Livraison électronique de documents et période d'accessibilité** : Lorsque nous transmettons un document par voie électronique, nous le mettons à disposition par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne ou par courriel. Nous pourrions publier dans Mes messages un avis vous indiquant que le document en question peut maintenant être consulté. Il se pourrait aussi que vous puissiez consulter des documents sur-le-champ après avoir fait une sélection ou une transaction dans les Services bancaires en ligne.

Nous rendons vos relevés de compte accessibles au moyen des Services bancaires en ligne. Les relevés de compte sont accessibles jusqu'à sept ans après leur publication sur Services bancaires en ligne. Certains de ces documents peuvent être contenus dans les avis dans mes Messages. Les avis dans Mes messages sont accessibles jusqu'à six mois après leur publication, à moins que vous ne les supprimiez. Si vous souhaitez conserver dans vos dossiers une copie de l'un de ces documents, vous devrez l'imprimer ou l'enregistrer avant la fin de ces périodes.

Tout courriel que nous vous envoyons demeurera disponible, à moins que vous ne le supprimiez.

Nous pouvons afficher des liens vers bmo.com dans les Services bancaires en ligne ou dans un courriel pour vous diriger vers des renseignements au sujet des conventions, des frais, des taux d'intérêt et de toute autre divulgation relativement à certains comptes ou avis. Vous pouvez accéder à la version à jour de ces documents en tout temps. Si vous souhaitez conserver la version qui était en vigueur au moment de l'ouverture de votre compte, ou lorsque vous avez reçu l'avis par l'intermédiaire des Services bancaires en ligne ou par courriel, nous vous recommandons d'en imprimer ou enregistrer une copie dès que les liens sont accessibles.

5. **Obligations relatives à l'accès aux Services bancaires en ligne et à la consultation des documents** : Vous vous engagez à accéder aux Services bancaires en ligne au moins une fois par mois pour consulter les documents. Il vous incombe d'imprimer ou de télécharger une copie des documents pour vos dossiers. Si vous êtes incapable d'accéder aux Services bancaires en ligne pour quelque raison que ce soit, vous devriez révoquer votre consentement, comme il est indiqué à la section 9.
6. **Votre obligation de vérifier vos courriels** : Vous convenez de vérifier vos courriels, y compris votre boîte de courriels indésirables, au moins toutes les deux semaines, pour voir si vous avez reçu des messages ou des documents de BMO. Nous ne sommes pas responsables des messages de notre part que votre programme de courriel ou d'autres facteurs peuvent diriger dans votre boîte de courriels indésirables.
7. **Votre obligation de nous informer de tout changement à votre adresse courriel** : Vous convenez de nous informer, sans délai, de tout changement à votre adresse courriel. Nous ne sommes pas responsables des courriels mal acheminés qui sont envoyés à l'adresse courriel figurant à votre dossier, même si vous n'y avez plus accès.
8. **Livraison de documents papier** : Nous pouvons vous faire parvenir des documents en format papier lorsque nous ne sommes pas en mesure d'acheminer des documents par voie électronique ou si nous le jugeons nécessaire. Tout document papier vous sera posté à l'adresse la plus récente que nous avons en dossier pour vos comptes.

9. **Révocation du consentement** : En tout temps, vous pouvez révoquer votre consentement à la livraison électronique des documents liés à une partie ou à la totalité de vos comptes. Pour ce faire, il vous suffit de modifier vos préférences de livraison de documents dans les Services bancaires en ligne de BMO, d'appeler au 1-877-225-5266 ou au 1-800-263-2263 pour les cartes de crédit BMO ou encore de passer à une succursale de BMO. Nous acceptons les appels effectués par l'intermédiaire du service de relais téléphonique. Nous vous enverrons une confirmation écrite attestant la réception de votre révocation ainsi que la date à laquelle elle prendra effet. Si nous ne recevons pas votre révocation au moins 10 jours ouvrables avant la fin de la période couverte par un relevé de compte, elle pourrait ne prendre effet qu'à la période couverte par le relevé suivant.
10. **Alertes** : En plus des avis dans Mes messages, vous pouvez choisir de recevoir par divers circuits électroniques (p. ex., courriel, SMS ou autre type de notification pour appareil mobile) des alertes vous avertissant de la publication de documents. Vous avez la responsabilité de nous communiquer tout changement apporté à vos coordonnées. Il se peut que les alertes soient transmises en retard ou ne soient pas transmises en raison de nombreux facteurs. Nous faisons de notre mieux pour envoyer sans retard des alertes qui contiennent des renseignements exacts, mais nous ne garantissons ni la livraison ni l'exactitude de ces alertes.
11. **Modifications apportées aux présentes modalités** : Nous nous réservons le droit de modifier les présentes modalités de temps à autre, sous réserve d'un avis préalable envoyé par voie électronique ou par la poste.
12. **Autres conventions** : Les présentes modalités s'appliquent, en plus des modalités relatives à vos autres conventions
-

Consentement à la transmission de documents par voie électronique pour les comptes de BMO Investissements Inc. :

Les présentes modalités s'appliquent à la livraison électronique de documents relatifs à votre ou vos comptes de **Comptes de BMO Investissements Inc.**

Si vous choisissez de recevoir des relevés ou confirmations en ligne, vous consentez par la présente à la remise par voie électronique des relevés de compte et des confirmations d'opération de BMO Investissements Inc. (les « documents ») concernant vos comptes de placement au moyen de la transmission de ces documents à votre profil des Services bancaires en ligne BMO et vous reconnaissez et comprenez que les documents ne seront pas transmis par la poste, par courriel ni par nul autre moyen. Vous reconnaissez que vous êtes seul responsable de récupérer et de visualiser les documents. Il vous incombe de maintenir votre profil des Services bancaires en ligne BMO à jour et exact et d'informer BMO Investissements Inc. de toute modification de votre capacité à avoir accès aux Services bancaires en ligne BMO.

CONFIRMATIONS D'OPÉRATION ET RELEVÉS DE COMPTE :

Peu de temps après la réalisation de transactions de fonds d'investissement dans votre compte, nous vous fournirons une confirmation écrite. Cette confirmation présentera le détail des fonds d'investissement visés. Nous vous enverrons une confirmation d'opération relativement à la première transaction de fonds d'investissement réalisée en vertu d'un programme de retrait systématique et à la première souscription effectuée en vertu d'un programme d'épargne continue.

Au moins une fois par trimestre, vous recevrez un relevé de compte pour chaque compte que vous détenez auprès de nous; ce relevé contiendra des renseignements sur les opérations effectuées dans votre compte pendant la période couverte par le relevé, notamment leur quantité et la description de chaque placement acheté, vendu ou transféré, et la date de chaque opération. Votre relevé peut aussi comprendre les opérations que vous avez effectuées auprès de certaines de nos sociétés affiliées.

Il vous incombe de vérifier attentivement vos confirmations d'opération et vos relevés de compte dès que vous les recevez et de nous aviser immédiatement si vous avez des questions ou des préoccupations.

Si vous avez choisi de recevoir des relevés ou des confirmations électroniques, ils seront affichés automatiquement dans votre profil des Services bancaires en ligne BMO et ne vous seront pas envoyés par la poste, par courriel ou au moyen de tout autre circuit électronique. Vous pourrez récupérer les relevés et les confirmations disponibles en cliquant sur le lien " Relevés électroniques ".

Les confirmations électroniques seront affichées dans les trois jours de la date de valeur de l'opération et les relevés électroniques pourront être consultés dans les onze jours de la fin de chaque trimestre d'exercice. Dans les deux cas, ils pourront être visualisés pendant sept ans. Les confirmations et les relevés électroniques seront sous format PDF seulement. Il vous incombe de télécharger le logiciel Adobe Acrobat et d'en obtenir une licence d'utilisation afin de visualiser, d'imprimer et de sauvegarder vos relevés et confirmations électroniques.

Vous pouvez choisir de recevoir des avis indiquant que de nouvelles confirmations d'opération ou de nouveaux relevés de compte ont été inscrits en cliquant sur le lien " Mes alertes " de la page des Services bancaires en ligne BMO. Si vous choisissez de recevoir des avis, il vous appartient de maintenir votre profil à jour et d'informer BMO de toute modification de votre mode privilégié de transmission (c'est-à-dire, une modification de l'adresse de courriel ou du numéro de téléphone mobile). La non-délivrance d'un avis ne révoquera pas votre consentement à la réception de confirmations et de relevés électroniques.

Vous pouvez choisir de recevoir des relevés et des confirmations électroniques en tout temps ou de revenir aux relevés sous format papier en changeant vos préférences sur la page des Services bancaires en ligne BMO. Si vous soumettez votre demande moins de dix jours avant la fin de la période couverte par un relevé de compte, il se peut que l'acheminement de votre relevé papier soit retardé. En outre, vous pouvez recevoir, sans frais, une version papier d'une confirmation d'opération ou d'un relevé de compte remis par voie électronique en vous rendant à une succursale de BMO ou en appelant le BMO Centre d'investissement au 1-800-665-7700.